

E12TST23

Habilitation électrique Travaux sous tension sur batteries d'accumulateurs stationnaires Indices B1T, B2T et/ou B1N, B2N

FORMACODE : 24049 - 24095

OBJECTIFS

Exploiter et compléter les documents relatifs aux opérations demandées.

S'assurer de la faisabilité des travaux sous tension (TST).

Analyser la situation de travail et vérifier l'adéquation des moyens dont il dispose.

Matérialiser et aménager la zone de travail.

Identifier et réaliser les travaux sous tension en sécurité en appliquant le mode opératoire défini et les gestes associés.

Interrompre une opération TST en cours lors de l'apparition d'une difficulté technique ou matérielle, non prévue dans le mode opératoire.

Clôturer les travaux sous tension et rendre compte au chef d'établissement et à son employeur.

TYPE DU PUBLIC

Electriciens réalisant des opérations sous tension sur batteries d'accumulateurs stationnaires.

PRÉREQUIS

Avoir au moins 18 ans.

Avoir une formation initiale ou continue en Electrotechnique.

Avoir été formé à l'habilitation électrique pour des opérations hors tension du domaine (NFC 18510).

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Chaîne de batteries d'accumulateurs ainsi que tapis et nappe isolants, gants isolants, écran facial et outillage électrique isolé.

> Moyens humains

Formateur professionnel possédant une expérience des travaux sous tension et détenteur d'une attestation de compétence aux travaux sous tension (en cours).

ÉVALUATION

> Un exercice théorique et pratique permet de vérifier les prérequis attendu pour conditionner la poursuite de la formation.

> L'examen théorique réalisé sur la base d'un questionnaire à choix multiple est réalisé en fin de formation ainsi que les évaluations pratiques réalisées en situation sur une installation sous tension.

> **Un avis positif ou négatif est émis sur le maintien des compétences du travailleur pour réaliser en sécurité les travaux sous tension sur batteries d'accumulateurs stationnaires.**

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité de 3 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

> **Connaissances générales**

Domaine d'application • Termes et définitions • Principe d'organisation du travail • Règles de base concernant l'exécution des travaux sous tension • Équipement de travail et de protection

> **Les modes opératoires TST sur batterie stationnaire**

Préparer et terminer le travail TST

> **Les différentes opérations**

Installation d'une nouvelle batterie d'accumulateurs • Remplacement d'un accumulateur d'une batterie • Mise en parallèle de chaînes de batterie d'accumulateurs • Nettoyage d'accumulateurs • Connexion, déconnexion pour le remplacement d'un constituant de l'installation en courant continu

PRATIQUE

> **Mise en application**

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant

Cette formation est conforme à la norme NFC 18505-1, NFC 18505-2.3 et au référentiel de formation validé par l'ORG TST IE le 17/04/2018.

L'employeur fournit la tenue de travail et les EPI à ses salariés conformément à la lettre d'engagement adressée à l'organisme de formation lors de l'inscription. A défaut, les stagiaires ne pourront être acceptés à la formation.

MODALITÉS

Durée : 3 jours.

Prix : nous consulter.

Durée de validité de l'habilitation électrique : 3 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.